

COMMUNE DE BROQUIES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 19 juin 2019 à 20h30

Présents : **14** Mr Jean-Luc CRASSOUS, Mr Claude REYNES, Mme Sylvie GENIEYS, Mr Bernard MARITAN,
Mr René ALBOUY, Mr Jacques ANTONIN, Mr André GAVALDA, Mme Florence LAPLUME, Mr Stéphane QUERALT, Mr Loïc REYNES, Mr William RIBAUT, Mme Arlette RICARD, Mr Christian SERIN, Mr Gilbert TOULOUSE

Représenté : **0**

Votants : 14

Excusé : **0**

Le quorum étant atteint au moment de son ouverture, Mr CRASSOUS, Maire, ouvre la séance, et rappelle l'ordre du jour :

L'ORDRE DU JOUR :

1. - **Approbation du compte rendu du 17/12/2018,**
2. - **Désignation des délégués au Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala,**
3. - **Demande de subvention DETR,**
4. - **Approbation du projet et du plan de financement de la boulangerie**
5. - **Convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion**
6. - **Convention de mise à disposition de service du PNRGC**
7. - **Projet d'ouverture d'une APC,**
8. - **Clôture du budget « Extension lotissement Le Broucayrols »**
9. - **Ouverture du budget lotissement « Broucayrols 2 » et demande d'assujettissement au régime réel normal de la TVA.**

Mme RICARD est désignée secrétaire de séance.

1. - **Approbation du compte rendu du 17/12/2018**

Les membres présents sont invités à approuver le compte rendu de la séance du 17 décembre dernier, dont un exemplaire leur a été précédemment adressé à titre individuel.

2. - **Désignation des délégués au syndicat mixte des Eaux du Levézou Ségala**

L'adhésion de la commune au Syndicat Mixte des Eaux LEVEZOU SEGALA a été entérinée par arrêté préfectoral en date du 8 octobre 2018 pour la desserte en eau potable.

Suite à la dissolution du SIAEP du Plateau des Costes Gozon, le conseil municipal doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants afin de représenter la commune au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA.

- Mr MARITAN Bernard et Mr ANTONIN Jacques, ayant suivi ce dossier auprès du SIAEP du Plateau des Costes Gozon, sont proposés à représenter la commune en qualité de délégués titulaires.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

- Pour leur connaissance des dossiers se rapportant à la gestion de l'eau, Mr CRASSOUS Jean-Luc et Mr REYNES Claude, sont proposés à représenter la commune en qualité de délégués suppléants.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

3. - Demande de subvention DETR

Suite aux facturations très importantes d'électricité concernant le bâtiment scolaire, des travaux de rénovation et d'isolation sont à envisager au plus tôt : fenêtres d'origine avec simple vitrage, radiateurs et isolation des années 80, portes d'entrées très usagées laissant passer le froid...

Le conseil est invité à se prononcer pour le changement des menuiseries, la mise en place d'isolation sur les planchers du bas et au dessus des plafonds, et le changement des radiateurs actuels très énergivores.

Afin d'établir le plan de financement de cette opération,

Les devis transmis pour ces travaux s'élèvent à un montant de 75 189,82 €HT

Une demande de dotation dans le cadre de la DETR va être faite pour 40 % soit 30 075,93 €

L'autofinancement de la commune s'élèverait à la somme de.....

45 113,89 €

Après délibération, le conseil municipal est invité à se prononcer pour la réalisation de ces travaux de rénovation avec demande d'aide dans le cadre de la DETR :

Pour : 13 Abstention : 1 Contre : 0

4. Approbation du projet et du plan de financement de la boulangerie

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un local en boulangerie, situé place de la Mairie, Mr le Maire invite le Conseil à se prononcer sur la création d'un budget annexe assujéti à la T.V.A. et dénommé « Boulangerie » et sur le plan de financement destiné à cette opération selon le détail suivant :

- Montant estimé des travaux :	254 900,00 € HT	
- Aides sollicitées auprès de la Région (30 %)		76 470,00 €
- « Europe LEADER		20 587,50 €
- Département		25 000,00 €
- Cté Communes		6 372,50 €
- « D.S.I.L.		50 000,00 €
- Autofinancement de la commune		76 470,00 €
- TOTAL		254 900,00 €

Après délibération, l'assemblée est invitée à se prononcer sur la création du budget annexe « Boulangerie » et sur le plan de financement proposé :

Pour : 13 Abstention : 1 Contre : 0

5. Convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion

Mr le Maire donne lecture des différents articles portant sur les droits et obligations des fonctionnaires et notamment sur l'hygiène et la sécurité au travail et à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale. Ce service est porté par le Centre de Gestion de l'Aveyron.

Par délibération du 30 novembre 2018, le Centre de gestion de l'Aveyron a modifié la tarification du Service de Médecine Professionnelle à compter du 1^{er} janvier 2019.

Une nouvelle convention a ainsi été établie avec la commune afin de prendre en compte cette modification. Du fait de l'obligation d'adhésion à un service de médecine professionnelle, le conseil est invité à se prononcer pour le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans et confier la gestion du Service de Médecine Professionnelle et Préventive au Centre de Gestion de l'AVEYRON.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

6. - Convention de mise à disposition de service du PNRGC

Dans le cadre de rénovation énergétique des bâtiments communaux, Mr le Maire expose la possibilité de bénéficier des services du PNRGC pour les projets de rénovation énergétique (*Bilan énergétique, présentation audit énergétique, appui pour constituer dossier ...*). Cette compétence ne pouvant être assurée au sein de notre collectivité, le conseil se prononce pour cette adhésion aux services du PNRGC dans le cadre de projets de rénovation énergétique de bâtiments.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

7. - Projet d'ouverture d'une APC

Suite à différentes rencontres avec la Direction de la Poste, la gestion d'une agence postale communale a été proposée à la commune, offrant les prestations postales courantes, conformément aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiées, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

Cette transformation permettrait d'améliorer l'accès à l'offre de service en répartissant les horaires d'ouverture sur des plages horaires en adéquation aux besoins des habitants, des commerces et des services du village ainsi qu'à la saisonnalité touristique.

Dans ces conditions, la commune définira donc les horaires d'ouverture de l'agence. Elle recrutera et assumera les charges de personnel et de fonctionnement. En contrepartie, et par convention, La Poste s'engage à verser une indemnité compensatrice d'un montant de 14 028 € (2019) indexée sur le dernier indice des prix à la consommation, pendant la durée de la convention conclue pour une période de 9 ans renouvelable 1 fois.

Tous les aménagements matériels et mobiliers sont pris en charge par La Poste. Un îlot numérique connecté à internet pourra être mis à disposition du public de l'agence postale par la Poste, permettant ainsi d'accéder aux informations de la Poste mais aussi aux différents services publics et administratifs. Un point Info touristique et une bibliothèque compléteront cet espace.

Après délibération, la condition du maintien du Distributeur à Billets (DAB) s'avère impérative du fait du service rendu à toute la population, ayant parfois des difficultés à se déplacer, et de l'éloignement du premier point de retrait.

Le conseil est invité à se prononcer pour valider la mise en place d'une agence postale communale avec un îlot informatique connecté à internet mis à disposition du public et maintien du DAB sécurisé.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition :

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

8. Clôture du budget « Extension lotissement Le Broucayrols »

La vente de tous les lots proposés au lotissement « le Broucayrols » ayant aboutie, le budget annexe «Extension lotissement Le Broucayrols » ouvert par délibération le 27 mai 2013 peut désormais être clôturé. Les dernières opérations comptables seront reversées au budget général.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette clôture :

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

9. Ouverture du budget lotissement « Broucayrols 2 » et demande d'assujettissement au régime réel normal de la TVA.

Dans le cadre de la nouvelle opération d'extension du lotissement Broucayrols, soumise obligatoirement à la T.V.A., la commune est tenue de créer un nouveau budget annexe pour toutes les opérations comptables s'y rapportant.

La création, au 1er janvier 2019, de ce budget annexe assujetti à la T.V.A portera la dénomination « Broucayrols 2 » et répondra à la gestion de ce nouveau lotissement.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette création :

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.